

ECOLE PRE - ELEMENTAIRE CABOURG

36, Rue Antoine Fratacci

92170 VANVES

Tel : **01.71.10.96.52** (salle maîtres, pour laisser un message téléphonique à l'école)

**01.71.10.96.06** (loge gardien)

### **NOTE DE RENTREE 2014/2015**

Horaires de l'école :

**De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30** : les lundis et jeudis

**De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h** : les mardis et vendredis.

**De 8 h 30 à 11 h 30** les mercredis matins.

L'entrée en classe se fait le matin dans chaque classe, **entre 8 h 20 et 8 h 40.**

Le midi, les parents qui ne laissent pas leur enfant à la cantine, le récupèrent à la porte d'entrée du hall maternel à **11 h 30 précise.**

L'après-midi, les élèves reviennent par la cour de l'école, entre **13 h 20 et 13 h 30.**

En fin d'après-midi, les **lundis et jeudis,** les parents viennent chercher leur enfant en classe, **entre 16 h 20 et 16 h 30.**

**NAP :**

**Les mardis et vendredis,** de 15 h à 16 h 30, la mairie de Vanves met en place des activités appelées Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP). Ces activités ne sont pas obligatoires. Néanmoins, si les parents décident de faire participer leur enfant les mardis et/ou les vendredis, celui-ci devra participer à l'ensemble des séances, lors de la période scolaire, après inscription auprès du Service Education.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant **à la porte d'entrée du hall de la maternelle, à 16 h 30, après les NAP** (mardis et vendredis).

Un accueil post scolaire (garderie) est ouvert le matin de 8 h à 8 h 20 et en fin d'après-midi, de 16 h 30 à 19 h, (avec un goûter de 16 h 30 à 17 h) pour les enfants inscrits auprès du Service Education de la mairie.

Le respect des horaires est nécessaire au bon déroulement de la vie en collectivité.

Trop de retards sont pointés, particulièrement le matin. Ils déstabilisent autant l'enfant que l'organisation de la classe. Merci de votre ponctualité.

Vie dans l'école :

- Les vêtements des enfants doivent être marqués pour qu'ils puissent être rendus à leur propriétaire, ainsi que les doudous, boîte de tétine, sac accroché au porte manteau, etc.
- Pour la sécurité des élèves allergiques, aucune nourriture n'est acceptée dans l'école. (ni dans le sac au porte manteau ni dans la classe)
- Les parents ne sont pas autorisés à prendre des photos au sein de l'établissement scolaire, avec leur appareil photo ou téléphone.

Médicaments :

- Les enseignants ne sont pas autorisés à distribuer de médicament, même avec une prescription médicale ; seule l'infirmière scolaire peut intervenir, si elle dispose de l'ordonnance.

L'infirmière est présente sur l'école le mardi matin et le jeudi après-midi.

- En cas de nécessité médicale et durable déterminée par le médecin, un PAI (Projet d'Aide Individualisée) peut être signé avec les parents, le médecin scolaire, la directrice et l'enseignant.

Structure de l'école pré-élémentaire pour l'année 2014/2015 :

- Grande section (classe 1, bleue) : Benjamin TATI
- Grande Section (classe 2, rouge) : Françoise MILLOT
- Petite et Moyenne Section (classe 3, parme) : Virginie PADRAO
- Petite et Moyenne Section (classe 4, jaune) : Claire HUGONIN et Romane TREDAN
- Petite Section (classe 5, orange) : Caroline PELLETIER-VUILLERMET et Cindy Tharaldsen.
- Petite Section et Moyenne Section (classe 6, vert) : Aurélie BELIEN

Réunion d'information à l'attention des parents de l'école :

**Samedi 13 Septembre 2014, de 9 h 30 à 11 h 00**, en salle d'évolution puis dans les classes.  
Votre présence est vivement souhaitée, de préférence sans les enfants.

**Elections des représentants de parents d'élèves : Vendredi 10 Octobre 2014**, dans le hall de l'école élémentaire, de 16 heures à 20 heures ou par correspondance.

**Vacances scolaires pour l'année 2014/2015 :**

Toussaint : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2014, au matin.

Noël : du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015, au matin.

Hiver : du samedi 14 février au lundi 2 mars 2015, au matin.

Printemps : du samedi 18 Avril au lundi 4 mai 2015, au matin

Eté : A partir du samedi 4 juillet 2015.

Pas de pont de l'ascension.

Absences :

En cas de maladie, les parents doivent **IMPERATIVEMENT** prévenir l'école, le matin de l'absence de leur enfant en téléphonant au : **01. 71. 10. 96. 52**. (Numéro unique de la salle des maîtres, laisser un message).

En cas de modification de l'heure de sortie de votre enfant, merci d'appeler au **01.71.10.96.06** (loge de la gardienne qui prévient tout de suite).

La fréquentation régulière de l'école assure le bon déroulement des apprentissages de chaque élève, pour chaque niveau scolaire de l'école maternelle. La responsabilité des parents concernant l'absentéisme peut être engagée par l'Inspecteur d'Académie et aboutir à des sanctions pénales.

Direction : Afin d'obtenir un rendez-vous auprès de la directrice, Florence Mousseau, vous pouvez en faire la demande par écrit, dans le cahier de liaison vert de votre enfant ou en téléphonant au 01.71.10.96.52 ou 01.71.10.96.06. La directrice ne reçoit que sur rendez-vous.  
Merci d'avance.

**Signature des parents :**